

PARLONS JUDO

ORDRE DU JOUR

- 01 | **Le temps de confinement et d'arrêt de l'activité induisent des interrogations légitimes dans les clubs. Identifions les et réfléchissons ensemble sur les procédures ou actions pouvant être mises en place pour rassurer (les élus locaux, les parents, les pratiquants) et reconstruire.**

PRÉSENTS

Enseignants + Conseillers techniques | 62

1. Consignes à respecter durant la visioconférence pour sa bonne tenue

- Allumer le micro uniquement en temps de prise de parole
- Afficher la conversation (3^{ème} icône en partant de la droite, dans la barre des tâches du logiciel) pour demander la parole par message et attendre que l'animateur de la « visio » vous donne la parole

2. Préambule

- Mot de bienvenue
- Rappel du thème de séance
- Présentation rapide des travaux engagés par la fédération aux travers de la mise en place de groupes de réflexion sur les sujets du « déconfinement » et de la reprise progressive d'activité.
- Présentation du rythme de déconfinement à l'étude actuellement par le gouvernement = 3 étapes
 - Etape 1 : du 11 mai au 15 juin – Apporter une aide à la réouverture des écoles
Reprise du judo uniquement pour les associations sportives qui souhaitent aider à la reprise de la réouverture des écoles (et donc pas en-dehors de ce cadre scolaire).
 - Etape 2 : à partir du 15 juin – Reprise du judo en petits groupes
Proposition de fixer la limite à 30 personnes, mais ça reste à définir.
Les associations souhaitant intégrer le dispositif national « plan vacances » peuvent formuler une offre de service autour de stages sportifs pour les enfants, avec une priorité pour les publics qui ne partiront pas en vacances.
 - Etape 3 : Août/Septembre – Retour des activités « classiques » sous conditions (respect des règles sanitaires gouvernementales en vigueur)
Mise en place de protocoles spécifiques FFJDA évolutifs, prenant en compte les consignes de sécurité sanitaire imposées par le gouvernement.

PARLONS JUDO

3. Compte rendu des échanges en lien avec l'ordre du jour

3.1. Les cotisations : Remboursement ? Remise ? Oui/Non ?

Rappel sur le fait que la licence n'est pas une prestation mais une participation aux frais. Il n'y a donc pas d'obligation de remboursement. (Infos disponible dans le [Dojo Info club N°3](#) – mars 2020 - §5). Le dojo info est consultable sur le site de la FFJDA dans l'onglet CLUBS puis rubrique DOJOS INFOS

Compilation des propositions faites par les différents intervenants (enseignants) :

- Les économies faites sur la fin de saison 2019/2020 vont pouvoir être engagées sur la saison 2020/2021
- Pas de remboursement pour les adhérents de la saison 2019/2020, mais réduction/remise pour les renouvellements en 2020/2021 (pour inciter à la fidélisation)
- Pas de remboursement ou de réduction, mais rattrapage des heures non faites durant de confinement lors de stages organisés durant les vacances, avec gratuité pour les renouvellements.
- Pas de remboursement ou de réduction, mais rattrapage des heures non faites durant de confinement lors de « week end famille » (enfants + parents+ frères et sœurs) durant lesquels un certain nombre d'activités judo seraient pratiquées (judo, jujitsu, taïso, chambara, self défense, judo santé, pratique douce...)
- Pas de remboursement ou de réduction, mais rattrapage des heures non faites durant de confinement lors de de séances programmées durant l'été à raison de 1 fois / semaine.
- Remise pour les renouvellements et organisation de stages payants durant les vacances (pour les clubs n'en organisant pas habituellement)
- Difficile pour les clubs de mettre en place une réduction systématique, mais reste possible pour les familles qui auraient des difficultés financières.
- La question du « Don » est posée, permettant aux clubs de réaliser une attestation aux parents permettant d'obtenir un crédit d'impôt à hauteur de 66% du montant du don (doc CERFA). La question reste à creuser, mais dans tous les cas, il conviendrait de considérer (dans les écritures comptables) le règlement de la cotisation 2019/2020 au prorata (sept19 à fév20 = cotisation et mars20 à août20 = don)

Craintes évoquées :

- Pas d'accès aux salles durant la période estivale, notamment pour les dojos implantés dans les établissements scolaires, donc impossibilité de proposer des séances durant l'été
- Risque d'une reprise décalée par territoire (en fonction du degré de contamination).
- Quid des enseignants auto-entrepreneurs ? Quelles possibilités ont-ils ?
- A quelle date pourrions-nous reprendre l'activité et quels seront les protocoles à mettre en place ?

Eléments de réponses :

- Un déconfinement progressif, par étapes est à l'étude par le gouvernement :
 - o Etape 1 : du 11 mai au 15 juin – Apporter une aide à la réouverture des écoles
Reprise du judo uniquement pour les associations sportives qui souhaitent aider à la reprise de la réouverture des écoles (une partie de la classe fera cours pendant que l'autre partie fera sport)
 - o Etape 2 : à partir du 15 juin – Reprise du judo en petits groupes
Reprise du judo en petits groupes (proposition de fixer la limite à 30 personnes) et notamment pour les associations souhaitant intégrer le dispositif national « plan vacances » (priorité pour les publics qui ne partiront pas en vacances).

PARLONS JUDO

- Etape 3 : Août/Septembre – Retour des activités « classiques » sous conditions (respect des règles sanitaires gouvernementales en vigueur)

Mise en place de protocoles spécifiques FFJDA évolutifs, prenant en compte les consignes de sécurité sanitaire imposées par le gouvernement.

- L'une des hypothèses évoquée est effectivement une reprise d'activité différenciée en fonction des territoires car la contamination n'est pas la même partout. Le choix du protocole à mettre en place devrait donc se conformer au contrainte du territoire.
- Concernant les auto-entrepreneurs, les éléments de réponse peuvent être trouvés en consultant le site de la FNAE <https://www.federation-auto-entrepreneur.fr/actualites/aide-plafonnee-1500-euros-autoentrepreneurs-mode-d-emploi-complet>

3.2. Les passages de grades à la rentrée ?

Etant donné que le confinement ne permet pas d'organiser les passages grades en fin de saison sportive comme habituellement, quel dispositif de compensation peut-il être mis en place à la rentrée ?

Compilation des propositions faites par les différents intervenants (enseignants) :

- Avant les vacances de la Toussaint ou avant les vacances de Noël
- Pendant les stages ouverts (WE ou vacances scolaires)
- Certains enseignants proposent des passages de grades en septembre, pour les élèves qui se seraient investis durant le confinement, en répondant aux sollicitations de l'enseignant.

Ces sollicitations sont de différents ordres :

- Quiz ou autres formulaires envoyés aux pratiquants (temps de réponse imposé ou non)
- Fiches pédagogiques par grades (connaissance + technique + culture+...), au format numérique + vidéos d'exercices pouvant être réalisés avec partenaire non judoka (papa/maman/sœur/frère,...)
- Contact hebdomadaire de la part du prof. Le constat est fait que seulement 30 à 40% des élèves répondent aux sollicitations. Ça peut être un élément à prendre en compte dans le passage de grades à la rentrée

Remarque : ce suivi demande un gros investissement de la part de l'enseignant

3.3. Quel protocole de reprise devons nous respecter pour être autorisé à démarrer l'activité et quand ?

Rappel des travaux engagés par la FFJDA sur les protocoles sanitaires possibles :

La fédération a mis en place différents groupes de réflexion chargés d'établir des protocoles sanitaires évolutifs répondant aux différents scénarii de conditions sanitaires de reprise pouvant être imposées par le gouvernement. Ces protocoles répondront aux inquiétudes des parents, communes et autorités administratives. La fédération communiquera prochainement aux clubs ces « planches » de manière à ce que les clubs puissent communiquer auprès de leurs adhérents, parents et maires dans le but de les rassurer quant à une pratique du judo dans le respect des consignes de sécurité sanitaires.

PARLONS JUDO

Remarques : il est important que les clubs anticipent peut-être déjà, en communiquant d'ores et déjà avec leurs pratiquants (et parents) sur le fait que la FFJDA est entrain d'établir des protocoles sanitaires de reprise progressive d'activité répondant aux différents scénarii de respect de contraintes sanitaires imposées par le gouvernement. Ces protocoles seront communiqués dès lors que nous serons assurés par le gouvernement qu'ils répondent entièrement aux règles sécuritaires. Il est important de rassurer les parents dès à présent !!! Dès que ces protocoles seront communiqués aux clubs, les clubs devront également les communiquer/expliciter aux maires pour les rassurer, afin qu'ils autorisent l'ouverture des dojos dès que le gouvernement leur en aura donné la possibilité.

Quelques inquiétudes sont avancées en lien avec les possibles difficultés de mise en place sur le terrain dues aux configurations différentes des salles de pratique. La question de la difficulté de pratique avec le port du masque est également avancée, mais c'est le cas pour tous les sports.

Quelques propositions faites par les enseignants :

- Marquage au sol avec du ruban adhésif
- Quadrillage sur le tatami de l'aire dévolue à la pratique/pratiquant
- Utilisation de mannequins ?
- Pratique en petits groupes constants pour tracer plus facilement les personnes avec qui on a été en contact, en cas d'apparition de symptômes